



PREFET  
DE LA HAUTE-  
SAÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Sécurité du quotidien

## Lancement du dispositif

### « ALERTE 70 »

## en Haute-Saône

Dossier de presse

*Vendredi 24 juin 2022*



Ce vendredi 24 juin 2022, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a signé un protocole cadre établissant un dispositif d'alerte numérique avec plusieurs partenaires :

- L'Union Départementale des Commerçants, Industriels et Artisans de la Haute-Saône (UDCIA 70) ;
- La Chambre de Commerce d'Industrie Saône-Doubs ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Saône (CMA 70) ;
- La Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône ;
- L'Association des Maires de France de Haute-Saône ;
- L'Association des Maires Ruraux de Haute-Saône ;
- L'Association des maires des communes forestières de la Haute-Saône.

Attentifs aux préoccupations des commerçants, artisans, industriels, prestataires de service et des agriculteurs face aux actes de délinquance dont ils sont victimes et soucieux de développer l'échange des informations relatives à la sécurité, les services de l'État ont souhaité moderniser le système d'alerte numérique à destination de ces derniers.

Ce nouveau réseau d'alerte, fondé sur le principe de la solidarité et animé par l'esprit civique, est appelé « **A.L.E.R.T.E 70** » et se substituera à moyen terme à l'application « ALERTE SMS » datant de 2011.



# 1 La naissance du projet de dispositif ALERTE 70

---

Depuis 2011, le groupement de gendarmerie de la Haute-Saône dispose d'un dispositif d'alerte des responsables de commerces, d'entreprises et d'exploitations agricoles. En juillet 2020 une « Alerte équidés » a été mise en place afin de répondre aux inquiétudes des propriétaires de chevaux. Actuellement, ce dispositif dispose de plus de 1200 abonnés sur l'ensemble du département, mais présente un coût qui limite le nombre de SMS pouvant être envoyés annuellement.

Ce dispositif ne correspond par ailleurs plus aux critères techniques et aux besoins de liens digitaux générés par l'explosion des réseaux sociaux et des smartphones, ainsi que du déploiement de la 4G et de la 5G. En effet, l'envoi d'un SMS est limité à 160 caractères, restreignant fortement la capacité de communication avec les partenaires.

Il est apparu que la recherche de solutions plus innovantes et à moindre coût pouvant intégrer davantage de partenaires dans le cadre d'une sécurité partagée devait être l'objectif à atteindre.

La gendarmerie a été mise en lien avec la société ONLINE FORMAPRO à VESOUL, leader national de la formation en ligne et disposant d'un réel savoir faire dans le domaine des applications partagées. Une collaboration est ainsi née pour essayer de réaliser une application ergonomique permettant d'optimiser les relations avec les principaux partenaires de la sécurité globale du département.

## 2 Les avantages de l'application ALERTE 70

---

### ➤ SIMPLIFICATION

Le groupement de gendarmerie dispose d'une alerte SMS et d'un dispositif SMS Maire. Ces deux dispositifs pourraient être remplacés par l'application ALERTE 70.

### ➤ ÉLARGISSEMENT

Cette alerte numérique pourra profiter à d'autres partenaires de la sécurité (préfecture, police nationale, police municipale, O.F.B, O.NF, etc.), ainsi qu'aux dispositifs de vigilance citoyenne déployés dans 61 communes du département.

### ➤ OUVERTURE

ALERTE 70 servira également de vecteur d'échanges avec les personnels de l'éducation nationale, les militaires de la base aérienne, les sapeurs pompiers et les retraités et réservistes de la gendarmerie.

### ➤ GRATUITÉ ET NON LIMITATION

Le dispositif actuel coûte 400 euros par an pour 10 000 SMS. L'application ALERTE 70 sera gratuite et permettra de contacter dans des délais brefs les usagers à proximité de la zone impliquée et ce autant de fois que nécessaire.

### ➤ CAPACITÉ À ÉVOLUER

Cette application pourra au fil du développement du numérique connaître de nouvelles évolutions optimisant le dispositif de prévention de la gendarmerie.

## 3 Le fonctionnement de ALERTE 70

---

L'application « A.L.E.R.T.E. 70 » est destinée à informer, dans les plus brefs délais, les maires, commerçants, artisans, industriels et prestataires de service et les agriculteurs de la Haute-Saône, de certains faits de délinquance commis au préjudice de l'un ou de plusieurs d'entre eux ou de situations critiques demandant une vigilance accrue.

Le réseau contribue ainsi à la sécurité des personnes et des biens en permettant à chacun de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière ou de prendre connaissance de directives particulières édictées par la gendarmerie ou la préfecture lors d'événements particuliers.

Lorsque l'information est reçue par les services de la police nationale, ceux-ci la retransmettent directement au centre opérationnel de la gendarmerie nationale, par les moyens les plus rapides.

L'opérateur du C.O.R.G. après autorisation de l'officier de permanence du groupement de gendarmerie génère une « ALERTE 70 » en choisissant le périmètre de cette dernière et les communautés auxquelles elle s'adresse.

Outre ce type d'alerte, l'ensemble des usagers de cette application pourront être mis en alerte avec l'autorisation du Parquet sur des disparitions inquiétantes de personnes (Alzheimer, maladies dégénératives) ou des recherches ciblées.

## Conclusion

Cette application « ALERTE 70 » devrait être un maillon de la politique de sécurité du quotidien, permettant de mettre en liaison d'un seul clic toutes les forces vives du département.

La devise de cette application résume parfaitement la co-construction territoriale de sécurité avec l'ensemble des partenaires pourrait être :

**« ENSEMBLE POUR NOTRE SÉCURITÉ »**



## CONTACT PRESSE

**Service communication**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : [pref-communication@haute-saone.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-saone.gouv.fr)